L'Union européenne et la région de Kaliningrad

2001/2046(COS) - 23/04/2002

La commission a adopté à l'unanimité le rapport de Mme Magdalene HOFF (PSE, D) sur la communication de la Commission. Elle réaffirme que Kaliningrad fait et continuera de faire partie intégrante de la Fédération de Russie et que la responsabilité à l'égard du territoire incombe, par conséquent, à la Russie. Néanmoins, l'UE se doit d'intensifier le plus possible ses efforts, dans le cadre de l'accord de partenariart et de coopération, en vue de contribuer à créer des conditions favorables au développement de Kaliningrad. La commission approuve donc l'intention du Conseil et de la Commission de trouver des solutions qui prennent en compte la situation spéciale du territoire de Kaliningrad. La commission a également fait plusieurs recommandations d'ordre pratique, notamment en invitant la Commission à développer avec les autorités de Kaliningrad des projets visant à améliorer les infrastructures de passage des frontières afin de contribuer au déroulement rapide des formalités douanières aux passages frontaliers. En particulier, les autorités frontalières et douanières russes compétentes devraient encourager l'adoption par leurs agents d'une "attitude moderne et soucieuse des besoins des citoyens". La commission demande également que soit examinée l'idée d'ouvrir à Kaliningrad un consulat de l'UE et ajoute que la possibilité de créer des patrouilles de garde-frontières russo-européennes n'est pas à écarter. Enfin, la commission souligne que la réussite de la coopération relative à Kaliningrad exige que soient remplies certaines conditions, en particulier la bonne gestion des affaires publiques, se traduisant par l'efficacité de l'administration, la mise en oeuvre effective de l'appareil réglementaire et des mesures efficaces contre la corruption.